



TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

Département de l'Oise

**COMMUNE
D'ERQUINVILLERS**

3.b

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PIECE COMPLEMENTAIRE du
dossier d'enquête publique du PLU**

**ÉLÉMENTS MODIFIÉS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES**

Aménagement Environnement Topographie

2, Rue de Catillon
B.P. 225
60132 St Just-en-Chaussée
Tel : 03 44.77.62.30
Fax : 03 44.77.62.39



Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts
e-mail : aet.geometres@wanadoo.fr

12-14, Rue St Germain
60200 Compiègne
Tel : 03 44.20.28.67
Fax : 03 44.77.62.39

LA REDEFINITION DES ESPACES PUBLICS / LES DEPLACEMENTS

Références de l'art. L.151-5 du CU en rapport avec cet objectif : orientations générales des politiques d'équipement, orientations générales concernant les transports et les déplacements, orientations générales de développement des loisirs.

Les orientations liées à la valorisation des équipements publics participent au développement des loisirs sur le territoire communal.

Les orientations communales ne vont pas à l'encontre du développement des transports collectifs desservant le territoire.

LA RÉORGANISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La commune possède une certaine centralité des équipements publics. Néanmoins, une partie de ses équipements ne correspond plus aux besoins et au fonctionnement actuel de la commune.

Le local de l'ancienne école est désaffecté. La mairie possède des bâtiments de dimensions réduites et ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le terrain de football est situé sur un terrain privé mis à disposition de la commune.



La mairie actuelle



L'ancienne école



Le terrain de football sur un terrain privé

La commune d'Erquinvillers souhaite prévoir l'agrandissement et la réorganisation complète de ses équipements publics.

Le projet de réorganisation des équipements s'articule globalement comme suit :

- réaffectation de la mairie actuelle en **habitation 2 logements sociaux** avec création d'un jardin ;
- transformation de l'ancienne école en mairie ;
- prévision de l'agrandissement du cimetière ;
- création d'un espace public structurant constitué d'un espace planté façon « verger », marquant la transition entre les espaces publics et l'extension de l'urbanisation à l'ouest de cet espace ;
- création d'un square avec aire de jeux devant la future mairie ;
- création d'un nouveau terrain de football au sud du parking actuel situé au sud du tour de ville ;
- la salle des fêtes garde son usage actuel comprenant les vestiaires du terrain de football.



Emplacement du nouveau terrain de football

La densification du bâti autour de ces équipements va permettre de créer de véritables lieux de vie en plein cœur du bourg.

La commune envisage la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques au niveau du parking actuel situé au sud du tour de ville.

L'agrandissement de l'espace public situé entre la rue de Montdidier et la rue des Vignes Obry est également envisagé. La volonté communale est d'agrandir l'espace vert et aménager une aire de jeux.

LES DÉPLACEMENTS / CRÉATION DE LIAISONS PIÉTONNES AU SEIN ET AUTOUR DE BOURG

La volonté communale est de compléter ce nouveau pôle d'équipement par un maillage de liaisons piétonnes permettant de lier les différents espaces publics entre eux et les différents espaces publics au